

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00313

Numéro SIREN : 894 731 645

Nom ou dénomination : 2MSK

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2022 sous le numéro de dépôt 3366

Désignation de l'entreprise		SAS 2MSK		CENTE COMMERCIAL INTERMARCH		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		LIEU DIT LE PARTERRE		13880 VELAUX		08 JUIL. 2022	
SIRET		8 9 4 7 3 1 6 4 5 0 0 0 1 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		9		Durée de l'exercice précédent		SALON DE PROVENCE	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122021			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	85 000	012		85 000	
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	4 855	030	2 005	2 850	
	Immobilisations financières* (1)	040	1 001	042		1 001	
	Total I (5)	044	90 856	048	2 005	88 851	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070			
		072	3 469	074		3 469	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	17 511	086		17 511	
	Charges constatées d'avance *	092	350	094		350	
	Total II	096	21 330	098		21 330	
	Total général (I + II)	110	112 186	112	2 005	110 181	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		53 148			
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		54 148			
	Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 440			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 37 133)	172		54 593			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		56 033				
Total général (I + II + III)		180		110 181			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		90 856
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

M FLEURS

Certifié conforme le gérant, le 30 juillet 2022

SASU 2MSK au capital de 1 000 €
C/cial Intermarché, Le Parterre, 13880 Velaux
Siret : 894 731 645 00012 APE : 4776Z
TVA Intracom : FR83 894731645
Tel : 04.42.77.16.65 - Port : 06.16.44.48.29

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 2MSK		Exercice N clos le 31122021		Exercice N-1 clos le		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210	162 191				
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
				217		218	115		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
Autres produits			230	9					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	162 315				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	57 278				
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	1 047				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240					
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	30 513			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243				
	Rémunérations du personnel *			250	3 113				
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	332				
	Dotations aux amortissements *			254	2 005				
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	6			
		{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	94 295				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	68 020				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280					
	Produits exceptionnels		(IV)	290					
	Charges financières		(V)	294					
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306	14 872			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	53 148				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312	53 148
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	14 872				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Dédutions	Entreprises nouvelles* (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	
ZFA NG (44. quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993	
Zone franche urbaine (44. octies A)		987		Zones de reconstruction de la défense (44. terdecies)	127				
dont divers*		Créance due au report en arrière du déficit	346		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite	641
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)	647
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Dédution exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	68 020	Déficit col. 2	354	
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	68 020			372	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2022

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS 2MSK										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	85 000	404		406	85 000												
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432	4 855	434		436	4 855												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480		482	1 001	484		486	1 001												
TOTAL		490		492	90 856	494		496	90 856												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522	2 005	524		526	2 005												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570		572	2 005	574		576	2 005												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **110 181** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 162 315** euros et un total **charges de 109 167** euros, dégageant ainsi un **résultat de 53 148** euros.

L'exercice considéré débute le **12/04/2021** et finit le **31/12/2021**.

Il a une durée de **9** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			350	350
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				350

--

« 2MSK »
SAS au capital de 1 000 euros
Siège social: Centre Commercial Intermarché Lieu-Dit le Parterre
13880 VELAUX
R.C.S. SALON B 894 731 645

***RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2021***

Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions statutaires et légales en vigueur, pour soumettre à votre approbation les comptes de notre dernier exercice social.

Situation de la société :

L'exercice clos le 31 décembre 2021 a permis de réaliser un bénéfice de 53 148€.

Chiffre d'affaire : 162 191€.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont représenté la somme de 94 295

Le résultat d'exploitation ressort à 53 148€

Au cours de l'exercice écoulé, aucune convention ou opération relevant de l'article L.223.19 du Code du Commerce a été réalisée ou ne s'est poursuivie.

Affectation du résultat et création d'une réserve libre :

Résultat déficitaire : 53 148 € à affecter de la manière suivante :

- Résultat bénéficiaire 54 378€
- Dotation de la réserve légale 100€
- Affectation du solde 54 278€ en réserve légale
-

Rémunération des gérants :

Il leur sera remboursé les frais générés par leurs fonctions, sur justificatifs.

D'autre part, il n'y a eu aucune rémunération au cours de l'exercice.

Nous vous rappelons que le présent rapport et la résolution relative à l'affectation des résultats devront être déposés avec les comptes annuels auprès du registre du commerce et des sociétés.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir approuver l'affectation des résultats qui vous a été proposée, les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés et donner quitus à la gérance de sa gestion en adoptant les résolutions qui vous ont été soumises.

La gérance, le 05 juillet 2022



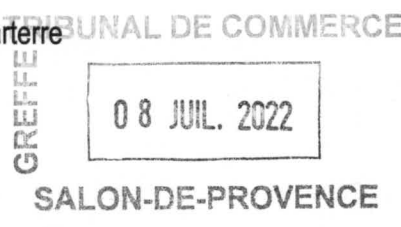
« 2MSK »

SAS au capital de 1 000 euros

Siège social : Centre Commercial Intermarché Lieu-Dit le Parterre

13880 VELAUX

R.C.S. SALON B 894 731 645



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 05 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le cinq juillet à 12 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée ordinaire sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Madame FERRANDO Muriel préside la séance en sa qualité de Présidente.

La Présidente constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport spécial relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et affectation des résultats ;
- Rapport spécial relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Quitus à la présidence ;

MB 21

- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du président,

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, lesquels font apparaître un bénéfice de 54 378 Euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la présidence, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à la somme de 54 378€ de la manière suivante :

- Résultat bénéficiaire 54 378€
- Dotation de la réserve légale 100€
- Affectation du solde 54 278€ en réserve légale

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, il n'y a jamais eu de distribution de dividendes

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve l'absence de rémunération de la présidente Madame FERRANDO Muriel au cours de l'exercice 2021.

QUATRIEME DECISION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président sur les conventions relevant de l'article L.227-10 du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

SM 17B

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus il précède il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente de séance, la présidente et les associées.

LE PRESIDENT DE SEANCE

FERRANDO Muriel



L'ASSOCIE

MARTIN Séverine

